

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 10

Artikel: Commentaires sur quelques mesures proposées dans le "Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse"
Autor: Andres, Dora
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

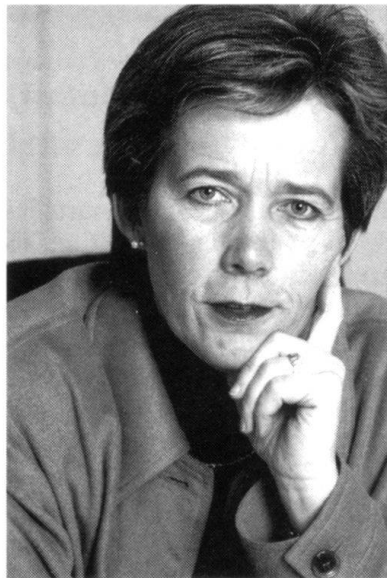
Commentaires sur quelques mesures proposées dans le « Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse »

En décembre 1999, la conseillère d'Etat bernoise, Dora Andres, a présenté à plusieurs reprises un exposé intitulé *Milice: le début de la fin?* Un procédé politiquement précaire met en péril la réforme de l'armée dans son ensemble. Quelque neuf mois plus tard, plusieurs des critiques et des craintes de la conseillère d'Etat bernoise ne sont plus d'actualité, puisqu'on connaît mieux ce que devrait être l'Armée XXI. Nous publions les extraits de cet exposé qui peuvent alimenter aujourd'hui un débat constructif sur l'outil militaire nécessaire à la Suisse au début du XXI^e siècle.

■ Dora Andres¹

L'armée est la seule organisation existante à même de fournir rapidement et en suffisance une assistance professionnelle, et de soutenir l'effort des autorités civiles (police incluse), lors d'événements majeurs également. Il n'y a pour l'heure pas d'organisme susceptible de la remplacer. C'est pourquoi la mission de l'armée, qui inclut l'assistance subsidiaire aux autorités civiles, n'a nul besoin d'être modifiée. Il ne faudrait pas élever encore l'obstacle, sans quoi c'est la population civile qui en pâtirait.

Les missions de l'armée «consolidation de la paix et gestion des crises», «engagement de sûreté sectoriel et défense», «prévention et maîtrise de dangers pour l'existence» qu'énumère le Rapport sur la politique de sécurité ainsi que la description de leurs contenus sont sans doute exactes, de



Dora Andres.

même que la déclaration selon laquelle il y a lieu d'opérer une nouvelle pondération des missions. Une autre question est celle de savoir si l'ordre des missions choisi dans le Rapport doit être qualifié d'habile du point de vue de la politique (intérieure). Le Rapport dit à ce sujet que la mission de sauvegarde de l'existence est de na-

ture subsidiaire, raison pour laquelle elle ne se trouve qu'en troisième position. Le critère de la «subsidiarité» n'est cependant pas relevant dans ce cas (dans un certain sens, la conduite de la guerre est en fin de compte également subsidiaire); ce qui importe, c'est la probabilité d'un engagement.

La probabilité de la survenance est décisive

La mission d'engagement de sûreté sectoriel et de défense de l'armée continue à garder une importance centrale. En ce qui concerne la probabilité ou la fréquence de la survenance, la mission partielle de la «prévention» et de la «maîtrise de dangers pour l'existence» a cependant passé au premier plan. Comme le déclare correctement le Rapport, l'évolution moderne a, par exemple, pour conséquence que des catastrophes naturelles ont de plus en plus

¹ Directrice de la police et des affaires militaires et présidente du Gouvernement du canton de Berne.

souvent des répercussions sur la civilisation. La vulnérabilité de la société a connu un accroissement. Au cours des mois écoulés, l'armée a dû assumer des tâches de façon tout à fait massive au titre de la «sauvegarde des conditions d'existence». Les domaines-clefs à cet égard sont les tâches de protection, d'évacuation, mais aussi de surveillance lors d'inondations, les missions de recherche, de sauvetage et d'évacuation lors d'avalanches, la garde d'ambassades et d'installations d'organisations internationales, les fonctions de protection, de surveillance et de barrage en rapport avec des conférences internationales (ce qui permet leur déroulement), l'appui accordé aux gardes-frontière, l'assistance aux réfugiés et aux requérants d'asile. Un grand nombre de ces engagements a dû s'effectuer très rapidement et nécessitait en particulier d'importants effectifs, ce qui a permis une aide efficace. A part l'armée, aucune institution n'était en mesure de fournir dans les délais ces prestations dans notre pays et d'assurer les relèves indispensables. Elle n'a donc pas cherché ces tâches, c'est «faute de mieux» qu'elles lui ont été déléguées.

Le citoyen en uniforme

Un avantage majeur des troupes engagées a consisté dans le fait qu'elles étaient composées de citoyens en uniforme, ce qui a facilité de manière essentielle ces engagements dans un contexte en partie urbain, en tous les cas très civil. A l'occasion des surveillances d'ambas-



Lorsque les moyens des communes et des cantons ne suffisent plus, l'armée intervient en service d'appui basé sur le principe de la subsidiarité.

sades, même les responsables de la police ont déclaré qu'ils préfèrent voir des soldats de milice engagés pour cette tâche plutôt que de quelconques formations professionnelles.

D'un autre côté, des inconvénients du système de milice, dans sa conception actuelle, se sont également manifestés de manière claire lors de ces engagements. Il s'agit là d'une part des lacunes de formation dues aux brèves périodes d'instruction et, d'autre part, de la disponibilité inexistante ou seulement pour une courte durée des formations engagées. Le problème des lacunes dans l'instruction n'est pas récent. Ce qui est en revanche nouveau, c'est la critique à l'égard de l'instruction dans l'armée qui a été exprimée ces derniers temps avec une fréquence marquée, précisément par des hauts responsables de l'armée. récem-

ment, la critique a émané spécifiquement des instances qui, depuis longtemps, auraient dû apporter les corrections nécessaires.

Les déficits d'instruction, un «talon d'Achille»

Si on la met en rapport avec les exigences d'un engagement possible, l'instruction militaire de base de 72 jours net (15 semaines) est trop brève. Cette courte période ne permet forcément que d'inculquer des connaissances fondamentales. De nombreuses recrues qui, au début étaient motivées et avaient une attitude positive, se retirent alors déçues et «prennent congé», à tout le moins au niveau mental, non pas en raison d'une formation en soi déficiente ou inintéressante, bien au contraire. Le déséquilibre entre le temps d'apprentissage et la ma-

tière à assimiler mène toutefois inévitablement à une instruction superficielle, sans approfondissement, ou à la mise à l'écart de domaines entiers d'instruction. De même, l'expérience montre qu'une instruction dépassant les connaissances acquises au cours de l'école de recrues n'est guère possible dans les brefs cours de répétition répartis actuellement sur quelque vingt ans. Les déficits ne restent pas sans influence sur la crédibilité de l'armée dans la population.

Certaines réserves envers le savoir que l'on peut acquérir au cours de cette brève période se sont manifestées à diverses reprises, même dans des milieux politiques bourgeois, par exemple à l'occasion du débat autour d'un engagement de surveillance au début de l'année 1999 en ville de Zurich ou d'un engagement éventuel de soldats en cours de répétition aux frontières. Il est significatif qu'il ait été nécessaire d'établir un rapport sur l'aptitude de l'armée à la frontière. Grâce à l'absence de provocations et d'incidents, les déficits d'instruction n'ont pas eu de répercussions lors des différentes missions de surveillance avec munition de combat. De telles

hésitations doivent être enfin éliminées de manière convaincante par une amélioration visible et manifeste de l'instruction militaire.

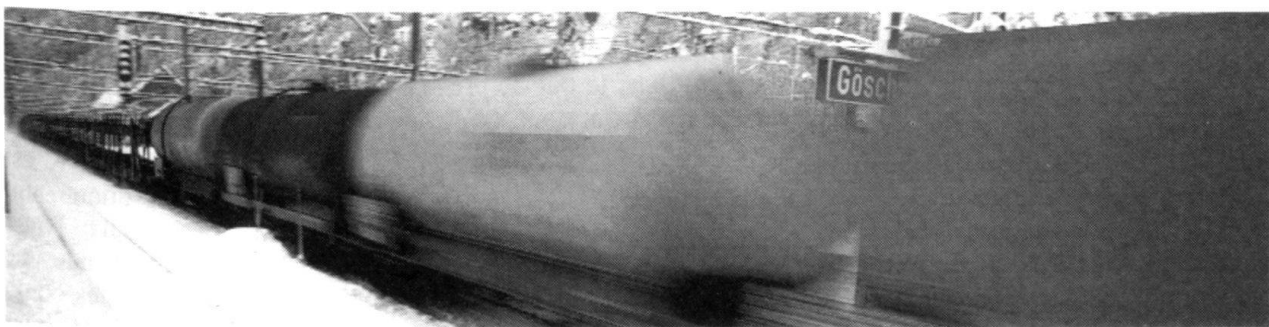
Mentionnons en passant qu'une instruction approfondie et durable dans le cadre de la formation, partant une formation pratique des cadres sont également très substantiellement compliqués par le système actuel; l'attrait tend même à diminuer. Les déficits dans l'instruction représentent le «talon d'Achille» de la milice, laquelle dispose pourtant de la meilleure base de recrutement.

Une disponibilité limitée

Le second point critique touche à la disponibilité d'unités militaires appropriées pour des engagements subsidiaires dans le cadre de la sauvegarde des conditions d'existence. Fondamentalement, c'est la planification des cours de répétition qui détermine à l'heure actuelle les unités à engager, car les recrues – en raison de leur formation de base incomplète – ne sont engagées que de manière tout à fait exceptionnelle. Des modifications de la planifica-

tion des services permettent uniquement des adaptations restreintes, comme nous l'avons vu avec la surveillance des ambassades et l'assistance accordée aux réfugiés.

Ces engagements ont aussi révélé clairement les limites du système actuel. Celui-ci a eu en particulier pour conséquence que, pendant un cours de répétition, le temps disponible pour une instruction spécifique à l'engagement, pour les préparatifs en vue de l'engagement concret et la durée d'engagement n'étaient pas suffisants. Le résultat a souvent consisté en une solution intermédiaire insatisfaisante avec une brève introduction et une courte durée d'engagement. Lorsque les militaires s'étaient quelque peu initiés à la matière, le cours de répétition approchait déjà de son terme. Il s'était fréquemment manifesté à cet égard que de nombreux citoyens en uniforme engagés seraient excellemment qualifiés pour les tâches attribuées, à condition qu'ils reçoivent l'instruction nécessaire leur procurant de l'assurance. La disponibilité limitée se trouve en outre en contraste frappant avec les effectifs globaux élevés de l'armée.



Garder ou maintenir ouvertes les transversales alpines, voilà des missions qui ne disparaîtront pas avec l'Armée XXI...

Seule solution : des professionnels ?

Cependant, le Rapport sur la politique de sécurité ne veut pas seulement corriger les déficits reconnus en maintenant les avantages actuels, mais il postule également (pages 53 et 64) des engagements déterminés, une disponibilité accrue de certaines parties de l'armée, laquelle doit être atteinte en premier lieu par de nouveaux éléments professionnels (soldats de métier, soldats contractuels). Dans le Rapport tout comme dans les déclarations d'officiers supérieurs – qui vont évidemment dans le même sens – l'introduction de cette composante dite « professionnelle » est représentée pour ainsi dire comme une nécessité impérative. Ceci est toutefois inexact.

L'intention est formulée de façon encore plus manifeste dans le document, élaboré par la direction du projet « Armée XXI », relatif aux valeurs de repère de la nouvelle armée. Ainsi, des éléments professionnels doivent être engagés lors de missions à l'étranger (lorsque cela est approprié), lors d'engagements destinés à assurer les conditions d'existence ou présentant un certain potentiel de dangers, etc. Vu que, pour des motifs aisés à comprendre, ces différentes tâches ne peuvent pas être accomplies cumulativement par la même formation, il y a finalement lieu de procéder à une extension notable de la composante professionnelle (si l'on veut réaliser l'intention en toute conséquence), même si l'exigence de troupes professionnelles n'est présentée encore que sous une

forme modérée et qu'il n'est question que de premiers pas. De nouvelles étapes suivront inévitablement...

La répartition prévue des tâches est d'une portée considérable et engendre un développement extrêmement délicat sur le plan politique : en effet, si les tâches présentant une certaine probabilité de survenance (à l'instar des exemples cités) sont toutes réservées aux soldats de métier, la question inévitable sera celle de savoir à quelles fins le milicien accomplit encore son service. Ces doutes légitimes sont encore renforcés par le concept de la « capacité d'extension », lequel n'est connu encore que dans ses grandes lignes et soulève de nombreuses questions, car il suggère la possibilité d'un « rattrapage en cas de besoin », ce qui fait apparaître les efforts actuels dans le cadre d'une prestation de service comme plus équivoques.

A l'intérieur de l'armée, l'évolution décrite aurait pour conséquence un changement de mentalité par le fait qu'hormis les symptômes d'une armée à deux classes, la référence à un engagement réel possible et concret disparaîtrait entièrement. L'obligation de servir du citoyen et contribuable ne saurait se maintenir longtemps, uniquement dans le but de préserver une tradition.

Une nouvelle conception de la milice !

Il n'est sans aucun doute nullement question de glorifier le

système de la milice, vu que les déficits mentionnés sont manifestes et nécessitent une correction urgente. Toutefois, il faut exiger à cet égard que celles-ci soient recherchées en premier lieu à l'intérieur du système de la milice, non pas en raison d'un penchant pour ce qui est d'usage, mais compte tenu d'avantages objectifs qui ne devraient pas être sacrifiés à la légère.

Maintenir le système de la milice ne signifie pas conserver le système actuel de la milice. Ainsi, il est possible de concentrer substantiellement l'intensité de l'instruction, également à l'intérieur d'une structure de milice, et d'accroître considérablement la disponibilité d'unités. Par contre, les modifications prévues dans le Rapport sur la politique de sécurité misent – pour ainsi dire sans accorder de chance à la milice – sur un changement de système vers une armée de métier.

Il faut mettre à profit la supériorité des conscrits

Il est notoire que le niveau mental moyen d'une troupe organisée selon le système de la milice est nettement supérieur à celui d'unités professionnelles. Selon les indications du lieutenant-colonel Rosendahl, le degré de formation scolaire de soldats contractuels (c'est également le nom donné aux soldats de métier aux Pays-Bas) est relativement bas. La structure sociale d'unités constituées de conscrits est bien plus équilibrée que celles d'unités professionnelles. Il est en

particulier prévisible que la Suisse se verrait confrontée à un problème de recrutement tout à fait substantiel, car il faut sérieusement se poser la question de savoir qui, dans notre société (exception faite pour les missions à l'étranger), se mettrait à disposition pour de tels «jobs». La plupart ne sont exigeants, ni au niveau technique, ni au niveau intellectuel; on ne leur attribue pas un grand prestige.

Il va de soi que le problème apparaît d'une manière tout à fait différente pour des fonctions dans des domaines appartenant à la haute technologie. Là, il y a un besoin impératif de professionnalisation. Les pilotes de *F/A-18*, souvent cités, ne représentent toutefois qu'une part infime des effectifs de l'armée.

A côté de l'augmentation du nombre de soldats de métier et de soldats contractuels, le Rapport du Conseil fédéral présente comme un élément important de la réforme, le «service effectué en une seule période». Cette possibilité est à saluer pour certaines fonctions exigeantes. Ce genre de prestation



Les colonnes Croix-Rouge, formées de femmes volontaires travaillant dans le domaine de la santé, voilà un cas exemplaire d'utilisation militaire des compétences civiles !

de service présente en outre l'avantage que des frictions en raison de l'obligation d'accomplir les cours de répétition peuvent être évitées dans la vie professionnelle ultérieure. Elle doit donc être combinée avec une procédure de sélection. Cette forme de service pourrait également avoir pour conséquence un certain effet vitalisant en ce qui concerne les comparaisons des performances entre différentes unités. Elle devrait cependant rester limitée à une part restreinte de

l'armée. En effet, si tous les militaires accomplissaient leur service d'une traite, l'armée ne serait alors plus que composée d'un seul «millésime» de recrues avec, pour conséquence, que l'effectif total baisserait à environ 20000 militaires. Les différentes fonctions au sein de l'armée ne pourraient alors pas être assurées. Pour le gros de l'armée, cette forme de service n'est donc pas applicable.

D. A.